



LA LOI D'
AVENIR
POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET LA FORÊT
de A à Z

Peu de secteurs mêlent aussi étroitement que l'agriculture dimension économique, sociale et environnementale. Peu de secteurs sont aussi importants dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Des débats passionnants et passionnés ont abouti à un texte équilibré porteur d'avenir pour notre agriculture, notre alimentation et nos forêts.

Cette loi porte une vision et une ambition pour notre agriculture et notre filière bois en même temps qu'elle propose des solutions pragmatiques et permettra l'émergence de nouvelles dynamiques collectives ancrées dans nos territoires, de nouveaux modèles de production qui font de l'environnement un atout de notre compétitivité.

Cette loi repense en profondeur toutes les composantes nécessaires pour réussir la transition vers l'agro-écologie, encourager l'installation et la formation des jeunes, redonner au citoyen confiance dans son agriculture et son alimentation, renforcer la compétitivité d'un secteur porteur d'emploi. Produire autrement, développer autrement, enseigner autrement, rechercher autrement, c'est tout l'enjeu de cette loi.

Cette loi va changer très concrètement les choses, au travers de ce document je souhaite que chacun puisse mieux en comprendre les éléments clefs.

Stéphane Le Foll,

Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

A gro-écologie



Ensemble de pratiques agricoles privilégiant l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytosanitaires et de médicaments vétérinaires en particulier les antibiotiques.

A

ctivité minimum d'assujettissement (AMA)

Nouveau seuil minimal exigé pour la reconnaissance de l'activité agricole, qui remplace la surface minimum d'installation (SMI). Ce changement permettra de mieux prendre en compte la diversité des activités agricoles (transformation, commercialisation, tourisme...), notamment pour de nouveaux

l'installation
agriculteurs.



Autorisation de mise sur le marché (AMM)



Autorisation qui doit être donnée à l'issue d'une évaluation scientifique pour que la vente et l'utilisation d'un produit phytosanitaire soient possibles. La loi met en place une évaluation permanente de l'effet des produits phytosanitaires sur la santé humaine et l'environnement. Cette évaluation n'était jusqu'à présent menée qu'au moment de la délivrance ou du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de ces préparations.

Bail environnemental

Possibilité d'inclure dans les baux signés volontairement entre un propriétaire foncier et un agriculteur locataire une ou des clauses sur le respect de l'état environnemental des terres louées (préservation de la ressource en eau, maintien d'une production d'arbres et d'arbustes, maintien d'une production bio, maintien d'haies...).



Biocontrôle



Ensemble des produits et techniques utilisant des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures (par exemple utilisation des coccinelles pour lutter contre les pucerons). Le recours au biocontrôle constitue une alternative innovante majeure à l'utilisation des produits phytosanitaires, désormais explicitement prévue dans la loi et encouragée.

B

ois illégal



Bois ou produits dérivés de ces bois issus d'une récolte illégale (par exemple des coupes d'essences protégées ou des coupes réalisées sans respect de l'environnement) faisant désormais l'objet d'un régime de sanctions pour non-respect du Règlement européen visant à en interdire l'importation dans l'Union européenne.

C

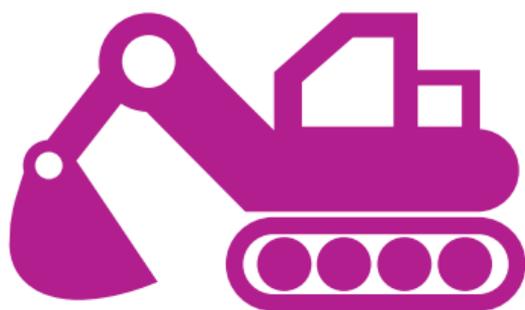
hangement climatique



Défi majeur face auquel la loi affirme l'intérêt général de fixer et de stocker le carbone dans les forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois.

C

ompensation agricole



Nouveau mécanisme visant à compenser les pertes de terres agricoles découlant de travaux ou d'aménagements (par exemple d'infrastructures routières et ferroviaires) par le financement de projets collectifs pour consolider l'économie agricole du territoire.

C

ompensation du défrichage

Compensation, financière ou en nature, à la charge de tout propriétaire qui défriche. La compensation financière alimente le Fonds stratégique de la forêt et du bois.

ET DU BOIS.

→ VOIR **FONDS STRATÉGIQUE DE LA FORÊT**



C

ontrôle des structures



Dispositif public d'autorisation préalable à l'exploitation des terres pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, la diversité des types d'agriculture, et limiter les

agrandissements excessifs. Celui-ci est renforcé, simplifié et régionalisé pour éviter les stratégies de contournement et en harmoniser l'application sur le territoire national.

Dialogue social dans les chambres d'agriculture

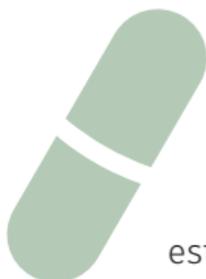


Organisation professionnelle des relations entre employeurs et représentants des salariés, renforcée et améliorée dans le réseau des chambres d'agriculture, par des dispositions prises en cohérence avec le Code du Travail: définition des critères de représentativité aux différents échelons territoriaux, actualisation des conditions d'adoption des accords, renforcement de la protection des représentants des salariés, continuité du contrat de travail en cas de fusion entre établissements, etc.

E

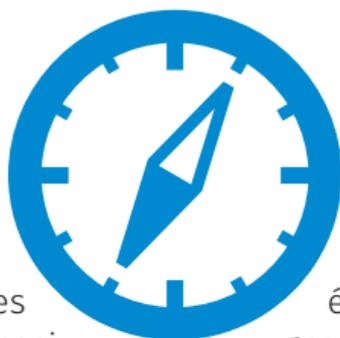
coantibio

Plan dont l'objectif est de réduire la consommation des antibiotiques en élevage notamment en encourageant les alternatives et en limitant leur utilisation à des fins curatives et non préventives. La loi impose une déclaration obligatoire des médicaments vétérinaires comportant des antibiotiques et interdit les pratiques commerciales poussant à la consommation.



E

Enseignement et recherche agricole



Ensemble des établissements
et instituts d'ensei- gnement et de re-
cherche relevant du Ministère chargé de l'agriculture
dont la loi consacre le rôle central notamment pour
accompagner les mutations du secteur agricole, en
particulier vers l'agro-écologie. ➔ VOIR **AGRO-ÉCOLOGIE**.

E

**quilibre
sylvo-
cynégétique**

Concertation renforcée entre forestiers et chasseurs pour concilier la régénération des forêts et la présence des cervidés.



F

Fédérations de chasseurs (rôle dans la surveillance et la prévention des dangers sanitaires)

Fédérations regroupant au niveau départemental les chasseurs, désormais chargées de conduire des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions de prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.



Fonds stratégique de la forêt et du bois



Outil de
public de projets
d'actions de re-
pement et d'in-
l'exploitation de
respect d'une gestion durable et multifonctionnelle de
la forêt.

financement pu-
d'investissements et
cherche, de dévelop-
novation pour développer
la forêt française dans le res-

G

roupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)



Nouvelle forme collective réunissant et éventuellement des

autour d'un projet d'amélioration de leurs pratiques agricoles dans un objectif agro-écologique. → VOIR

AGRO-ÉCOLOGIE.

Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)

Regroupement volontaire de propriétaires forestiers privés sur un territoire géographique cohérent et de taille suffisante afin d'établir un document de gestion forestière dans le but d'atténuer les effets du morcellement forestier et de proposer des démarches collectives de commercialisation.



H

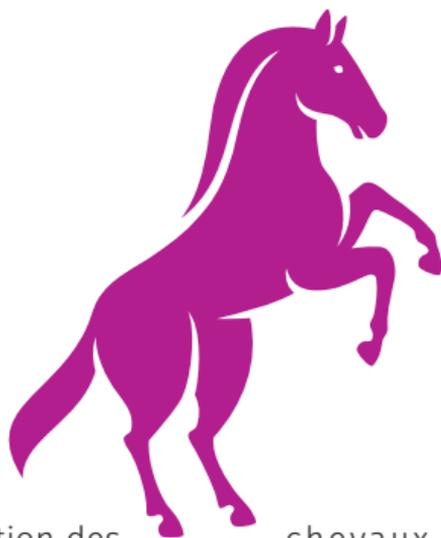
**Haras
national
du Pin**

Création de l'établissement public national Le Haras national du Pin en



charge notamment de la valorisation du patrimoine du Haras du Pin, du développement des sports équestres, de l'appui à la filière équine et de la promotion des métiers du cheval. Le Haras National du Pin, « Versailles du cheval », est le premier haras royal construit en 1715 à l'initiative de Louis XIV.

Insémination équine

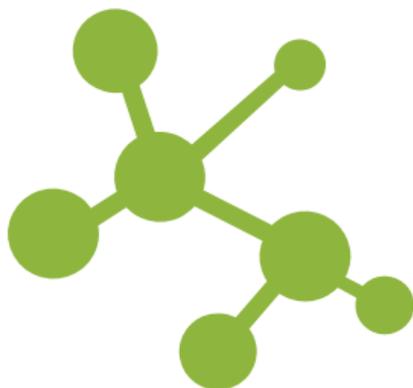


Technique de reproduction des chevaux. La loi améliore la diffusion de la génétique des espèces équines par l'extension aux chevaux et aux ânes du service universel d'insémination, service qui permet à un éleveur d'avoir accès facilement à de la semence sélectionnée.



nstitut agronomique vétérinaire et forestier de France (IAVFF)

Nouvel institut renforçant les coopérations entre l'enseignement technique, supérieur et la recherche. Il consacre la priorité faite à la formation des professionnels de l'agriculture et de la forêt, à la formation des enseignants et au rayonnement international de la recherche et de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire français.





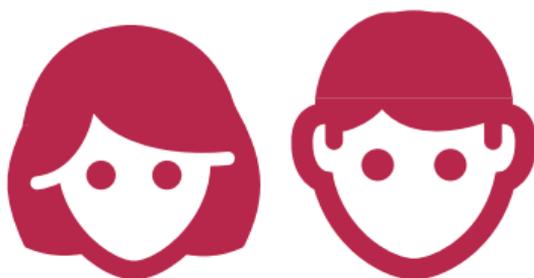
Interprofessions

Organismes qui regroupent tous les maillons d'une filière de la production à la commercialisation chargés de mener des actions au bénéfice de la filière (promotion, innovation amélioration de la qualité des produits...). La loi renforce leur légitimité pour prendre, au bénéfice de la filière, des décisions collectives s'imposant à tous.



J

eunes agriculteurs



Hommes et femmes dont l'installation est nécessaire pour le maintien de l'activité agricole et qui est encouragée par de nombreuses mesures de la loi.

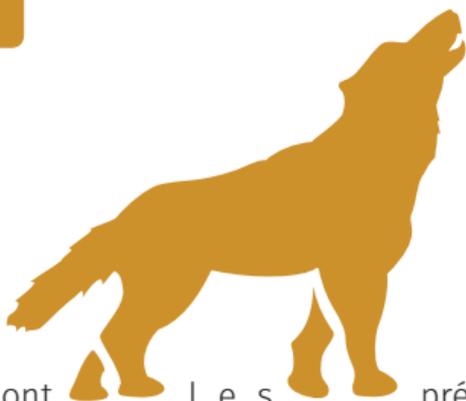
➔ VOIR **AMA, CONTRÔLE DES STRUCTURES, SAFER, ETC.**

Limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Objectif affirmé par la loi et conforté par la mise en place d'une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers qui se prononcera sur les projets d'urbanisme.



Loup



Prédateur dont les prélèvements sont désormais autorisés dans des zones de protection renforcée et qui peut faire l'objet de tirs de prélèvement, sur autorisation du préfet, par les éleveurs victimes d'une attaque sur leurs troupeaux.

M

édiateur des relations commerciales

Personne dont le rôle consiste à favoriser une meilleure application des contrats pour construire des relations commerciales plus équilibrées du producteur au distributeur. Sa compétence désormais inscrite dans la loi est étendue à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire ainsi qu'aux questions structurelles et plus seulement aux litiges bilatéraux.



Nitrates



Source de pollution des eaux d'origine principalement agricole, liée à l'épandage de fertilisants azotés (effluents d'élevages, azote minéral...). Une nouvelle approche vise, à l'échelle d'un territoire, à encourager le recours à de l'azote produit par les animaux (effluents d'élevage) en substitution aux apports d'azote minéral. Pour les territoires souhaitant s'engager dans cette approche, une déclaration obligatoire des achats d'engrais azotés sera désormais possible pour déterminer les quantités totales d'azote qu'il ne faudra pas augmenter.

O

utre-mer



Réaffirmation de la nécessité d'une politique agricole tenant compte des spécificités des outre-mer avec notamment la création de comités d'orientation stratégique et de développement agricole dans chaque département.

P

luralisme syndical

Prise en compte de la diversité des organisations syndicales d'exploitants agricoles, que la loi améliore notamment dans les interprofessions. → VOIR **INTER-PROFESSIONS**.



P

**réparation naturelle
peu préoccupante
(PNPP)**

Préparation composée exclusivement soit de substances de base à usage phytosanitaire (par exemple vinaigre blanc contre certaines maladies des céréales) soit de substances naturelles à usage biostimulant (par exemple vitamines pour le développement des racines). La loi encourage l'utilisation des PNPP.



P

rogramme forestier national



Définition nationale
politique forestière et
10 prochaines années,
dans des programmes régionaux.

des orientations de la
de la filière bois pour les
qui seront déclinées

P

rojets alimentaires territoriaux



Projets impliquant les acteurs publics et privés à l'échelle d'un territoire visant à encourager les circuits courts, la proximité géographique entre producteurs, transformateurs et consommateurs et l'approvisionnement de la restauration collective en produits agricoles de saison et en produits de qualité notamment issus de l'agriculture biologique.

P

romotion sociale dans l'enseignement agricole

Dispositif de validation des compétences et des connaissances acquises dans l'enseignement secondaire permettant une obtention progressive des diplômes. Dans l'enseignement supérieur, l'objectif de promotion sociale sera favorisé par la création d'une voie d'accès spécifique aux écoles d'agronomie pour les bacheliers professionnels de l'enseignement technique.



P

ublicité commerciale sur les produits phytosanitaires



Publicité à grand public / destination du non-professionnelle désormais interdite pour tous les produits phytosanitaires à l'exception des produits de biocontrôle.

➔ VOIR **BIOCONTRÔLE**.

Q

ualité de l'alimentation

Enjeu du Programme national pour l'alimentation réaffirmé dans la loi qui comprend également de nouveaux objectifs de justice sociale, éducation alimentaire, lutte contre le gaspillage alimentaire et ancrage territorial.



R

egistre des actifs agricoles

Registre administré par les chambres d'agriculture agissant en qualité de centre de formalités des entreprises et données de la agricole (MSA, curité sociale et apparentés) disposer d'une des chefs d'ex-comme actifs



alimenté par les Mutualité sociale organisme de sé-des agriculteurs qui permettra de liste de l'ensemble exploitation reconnus agricoles. Le versement de certaines aides pourra être conditionné notamment à l'inscription à ce registre.

R

**egroupement
du foncier
forestier**



Ensemble de dispositions permettant aux communes ou à l'État d'être prioritaires dans l'acquisition de petites parcelles forestières privées au moment de la vente ou d'acquérir les parcelles forestières sans propriétaire connu.

S

anté et sécurité au travail



Ensemble de dispositions assurant la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. La loi ajoute une disposition qui prévoit que les em-

ployeurs et travailleurs indépendants réalisant des travaux sur un même lieu de travail agricole, doivent coopérer afin de prévenir les risques en matière de santé et sécurité au travail résultant de leurs interventions simultanées ou successives. Cette disposition permet la ratification par la France de la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture.

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)



Société dont l'objectif prioritaire est la protection des espaces agricoles naturels et forestiers et l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières. Leur gouvernance est améliorée et leur rôle confirmé et renforcé. Elles seront désormais dotées de moyens d'action plus forts (extension du droit de préemption permettant aux SAFER d'acquérir en priorité une terre mise en vente).

T

ransparence des contrôles



Accès désormais donné aux consommateurs aux résultats des contrôles sanitaires et vétérinaires effectués dans les cantines, restaurants, ateliers de transformation de produits alimentaires, etc.

T

ransparence des GAEC

Principe consistant à accorder à chaque membre d'un GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) le bénéfice des aides de la PAC comme à un agriculteur individuel. Ce principe, qui permet de reconnaître le travail des femmes et hommes qui font vivre l'agriculture, pourra bénéficier à toute autre forme sociétaire se transformant en GAEC.



Utilisation des produits phytosanitaires



Utilisation encadrée dans les lieux fréquentés par des personnes sensibles. Interdiction dans les cours de récréation, dans l'environnement des établissements scolaires et des crèches, dans les aires de jeux destinées aux enfants et dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public. Utilisation sous condition à proximité de ces lieux ainsi qu'à proximité des hôpitaux, des établissements de santé, des maisons de réadaptation fonctionnelle, des établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes adultes handicapées ou atteintes de pathologies graves : obligation de mettre en place des haies, des équipements limitant la dispersion des produits lors du traitement ou des dates et horaires de traitement permettant d'éviter la présence des personnes vulnérables. Lorsque de telles mesures ne peuvent être mises en place, une distance minimale adaptée devra être respectée.

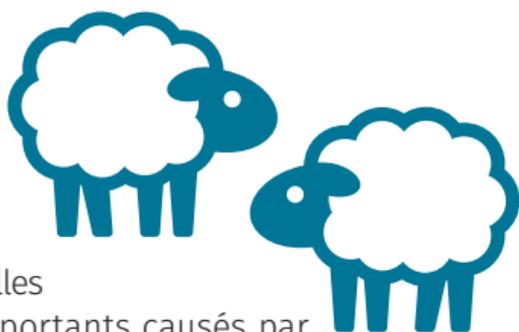
V

olatilité des coûts de production

Variation forte et difficile à anticiper des coûts de production qui fragilise les producteurs, notamment lorsque la hausse de leur prix de revient n'est pas prise en compte dans leur prix de vente. La loi complète la loi relative à la consommation de mars 2014, en imposant la prise en compte de cet élément par les coopératives agricoles.



Zones de protection renforcées



Zones dans lesquelles des dommages importants causés par le loup entraînant une perturbation de grande ampleur aux élevages sont constatés et où les prélèvements de loup sont autorisés et facilités.

➔ VOIR **LOUP**.

INDEX

Agro-écologie	5
Activité minimum d'assujettissement (AMA)	6
Autorisation de mise sur le marché (AMM)	7
Bail environnemental	8
Biocontrôle	9
Bois illégal	10
Changement climatique	11
Compensation agricole	12
Compensation du défrichement	13
Contrôle des structures	14
Dialogue social dans les chambres d'agriculture	15
Écoantibio	16
Enseignement et recherche agricole	17
Équilibre sylvo-cynégétique	18
Fédérations de chasseurs	19
Fonds stratégique de la forêt et du bois	20
Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	21
Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF)	22
Haras national du Pin	23
Insémination équine	24
Institut agronomique vétérinaire et forestier de France (IAVFF)	25

Interprofessions	26
Jeunes agriculteurs	27
Limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers	28
Loup	29
Médiateur des relations commerciales	30
Nitrates	31
Outre-mer	32
Pluralisme syndical	33
Préparation naturelle peu préoccupante (PNPP)	34
Programme forestier national	35
Projets alimentaires territoriaux	36
Promotion sociale dans l'enseignement agricole	37
Publicité commerciale sur les produits phytosanitaires	38
Qualité de l'alimentation	39
Registre des actifs agricoles	40
Regroupement du foncier forestier	41
Santé et sécurité au travail	42
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)	43
Transparence des contrôles	44
Transparence des GAEC	45
Utilisation des produits phytosanitaires	46
Volatilité des coûts de production	47
Zones de protection renforcée	48



agriculture.gouv.fr



@min_agriculture